

Ascento news

N° 20 | Décembre 2017

COUP D'ŒIL PROSPECTIF SUR L'ÉCONOMIE, SELON **WIM VERMEIR, CIO D'AG INSURANCE**



P 2

► Coup d'œil prospectif sur l'économie, selon Wim Vermeir, CIO d'AG Insurance

P 3

► Zoom sur la branche 23 et l'approche multi-management d'AG Insurance

P 4

► Taxation des comptes-titres, où en est-on ?

COUP D'ŒIL PROSPECTIF SUR L'ÉCONOMIE, SELON WIM VERMEIR, CIO D'AG INSURANCE



Le moins que l'on puisse dire est que l'économie et la politique mondiales viennent de traverser des moments des plus intéressants. Après une période prolongée de taux d'intérêts faibles, pour ne pas dire historiquement faibles, nous assistons désormais à une reprise. Sur le plan politique, nous avons vécu le Brexit et l'élection de Trump, suivis par l'arrivée au pouvoir de Macron en France. Wim Vermeir, Chief Investment Officer d'AG Insurance, porte un regard sur le passé... et sur l'avenir.



“ Pas de hausse brutale et marquée des taux. Plutôt une augmentation limitée. ”

Quelles sont les tendances économiques actuelles ?

Wim Vermeir : Le scénario est en pleine mutation. Autrefois, nous craignons une croissance trop faible et des crises politiques, mais les cartes ont été redistribuées. Les chiffres de croissance sont bons, les entreprises investissent à nouveau et les exportations européennes ont repris du poil de la bête... Les risques politiques qui nous inquiétaient aux Pays-Bas, en France et en Allemagne ne se sont finalement pas concrétisés.

Désormais, l'incertitude est plutôt localisée en dehors de l'Europe, avec le Brexit et Donald Trump. Ce dernier est assez imprévisible, ce qui peut susciter de la volatilité et des chocs. Toutefois, jusqu'à présent, ses réalisations dans la pratique ne sont pas si extrêmes. Par ailleurs, ses mesures protectionnistes ont, pour l'heure, resserré les liens au sein de l'Europe : les États-membres sont actuellement plus proches qu'avant l'élection de Trump.

Où se situent les risques actuellement ?

Nous avons récemment assisté à une manœuvre historique. Des banques centrales ont racheté en masse des obligations sur les marchés financiers. Cette mesure a permis de conserver les taux sur les obligations d'État à un niveau artificiellement bas. Maintenant que la situation économique s'améliore, une telle présence de la BCE sur les marchés n'est plus indispensable. Et lorsqu'un acteur de cette taille quitte le marché, cela peut susciter des remous. On peut comparer ce départ aux petites roues d'un vélo d'enfant. Si vous les ôtez, vous créez une incertitude quant au moment du déséquilibre. Et on se demande si cette manœuvre est suffisamment graduelle. Cependant, le fait que les banques centrales procèdent de la sorte est un bon signal. Il signifie, sur le plan cyclique, le rétablissement de l'économie et la fin de mesures exceptionnelles, comme le rachat massif d'obligations. Les taux pourront alors légèrement

augmenter. Sur le plan structurel, toutefois, nous nous situons toujours dans un environnement de croissance assez limitée, avec une inflation faible (environ 1 %) et ce, même aux États-Unis où la relance

économique a pourtant débuté plus tôt.

La hausse des taux ne devrait donc pas être brutale et marquée. Nous nous attendons plutôt à une augmentation limitée.

Quelles sont les perspectives d'évolution des différents types d'actifs ?

La valorisation actuelle de tous les actifs est assez élevée. Si l'on compare le rendement supplémentaire sur des obligations plus risquées avec celui des obligations d'État, on peut dire que la valorisation est correcte. La faiblesse des taux des obligations d'État est un problème, mais ceux-ci vont se rétablir.

Nous nous attendons à une évolution positive au niveau des actions. La valorisation des actions européennes est moyenne, et celle des marchés émergents est même un peu plus avantageuse. Les États-Unis sont plus chers, mais pas de manière excessive. Le potentiel des actions américaines restera dès lors plus limité.

La valorisation des obligations des entreprises reste correcte. La différence par rapport aux obligations d'État est acceptable, sauf pour les entreprises présentant un risque de crédit plus important. À ce niveau, nous estimons que la prise de risque n'est plus rémunérée.

En raison des rachats par les banques centrales, les prix des obligations d'État sont trop élevés. Quelques taux négatifs subsistent dans des pays centraux, comme l'Allemagne et les Pays-Bas. Il faut également rester vigilant dans des pays présentant un risque plus élevé, comme l'Italie ou le Portugal. Par contre, nous sommes moins négatifs à l'égard de l'Autriche, la Belgique, l'Irlande et l'Espagne : leurs obligations d'État offrent un meilleur rendement et on constate que ces pays ont pris les mesures nécessaires pendant la crise, ce qui a permis d'y faire baisser le taux de chômage. ■

ZOOM SUR LA BRANCHE 23 ET L'APPROCHE MULTI-MANAGEMENT D'AG INSURANCE



Dans le contexte économique actuel, une légère augmentation des taux pourrait se produire et impacter les prestations des obligations. À cet égard, les actions sont sur le long terme une classe d'actifs intéressante, susceptible de générer un rendement plus élevé. C'est pourquoi la diversification des investissements est importante. Mais celle-ci ne doit pas se limiter uniquement aux classes d'actifs, elle concerne aussi les gestionnaires de fonds et les stratégies d'investissement.

AG Ascento Free offre aux clients d'AG Insurance la possibilité d'investir dans différents fonds d'investissement de la branche 23. Ces fonds sont ce que l'on appelle des 'fonds de fonds', c'est-à-dire des fonds qui investissent à leur tour dans des fonds.

Multi-management : une technique bien rôdée

Ces fonds de fonds sont gérés activement par des spécialistes qui reçoivent chacun un mandat pour gérer une partie de ces fonds. C'est l'approche multi-management.

L'univers des gestionnaires de fonds

AG Insurance fait appel à un bureau de consultance financière (Russel Investment) et mène un examen approfondi du profil de chaque gestionnaire en vue de sélectionner les plus performants. Cet examen comprend non seulement une analyse quantitative (résultats des performances du passé, taux de volatilité,...) mais aussi qualitative (philosophie de placement, gestion des risques,...).

AG Insurance sélectionne ainsi aux quatre coins du monde des gestionnaires externes en fonction de leurs qualités et compétences dans une classe d'actifs donnée (actions, obligations, immobilier,...) et dans un style d'actifs (actions émergentes, obligations d'entreprises,...).

Fonctionnement par mandat

Une fois les gestionnaires sélectionnés, AG Insurance leur attribue un mandat. Le gestionnaire travaille donc dans la structure d'AG Insurance suivant la stratégie d'AG Insurance. Ce fonctionnement par mandat est très différent de la méthode appliquée par d'autres acteurs sur le marché. En effet, ceux-ci investissent bien souvent directement dans un fonds appartenant à un gestionnaire externe. De ce fait, ils dépendent des autres investisseurs dans ce même fonds.

Le fait de travailler avec des mandats offre encore d'autres avantages : AG Insurance est le seul investisseur. Et si un gestionnaire devait ne plus répondre aux conditions exigées, il n'y aurait pas obligation de vendre le fonds sous-jacent de ce gestionnaire mais simplement d'attribuer le mandat à un autre gestionnaire.

Cette approche 'multi-management', basée sur une large diversification et une stratégie solide font de la branche 23 un investissement de qualité à long terme indépendamment de la volatilité des marchés. Elle permet aux clients d'AG Insurance d'accéder aux meilleurs gestionnaires de fonds au monde et d'avoir un portefeuille bien diversifié, avec à la clé de beaux rendements historiques, même en ces temps incertains. ■



Le gestionnaire travaille dans la structure et suivant la stratégie d'AG Insurance.

TAXATION DES COMPTES-TITRES, OÙ EN EST-ON ?

Cet été, le gouvernement fédéral a trouvé un accord budgétaire pour l'année 2018. Plus de quarante mesures ont été prises en matière de compétitivité et de fiscalité. Parmi celles-ci, le prélèvement de 0,15 % pour les particuliers qui détiennent des comptes-titres dont les capitaux dépassent 500.000 euros. À la suite de cette réforme et vu la diversité de produits financiers et de la multiplicité des règles fiscales, nous vous présentons un rapide tour d'horizon de la situation connue à ce jour.

Taxe boursière

Lorsque vous achetez ou vendez un produit d'investissement (actions, obligations, fonds d'investissement,...) via une banque ou une société de bourse, une taxe boursière est souvent prélevée. Celle-ci s'exprime en un pourcentage du montant de l'opération.

En janvier 2018, la taxe sur les opérations boursières (TOB) sera revue à la hausse pour les aspects ci-dessous :

- le tarif sur obligations de 0,09 % passera à 0,12 %
- le tarif sur actions de 0,27 % passera à 0,35 %.

Nouvelle corbeille d'exonération fiscale sur les dividendes d'actions

En plus de la taxe sur les opérations boursières, un précompte mobilier (de 30 % depuis le 1^{er} janvier 2017) est dû sur la plupart des intérêts et des dividendes que vous percevez. Dans l'accord budgétaire de cet été, le gouvernement a revu un aspect particulier et a prévu que pour les dividendes d'actions, le précompte devrait être supprimé sur la première tranche de 627 euros.

Autre réforme phare de l'accord budgétaire : les comptes-titres composés d'actions, obligations, fonds,... dont le total s'élève à 500.000 euros ou plus, seront dorénavant soumis à une taxe annuelle de 0,15 %.

Extension de la taxe sur les plus-values obligataires de fonds

S'agissant des fonds de placement⁽¹⁾, il faut compter 30 % d'impôts sur les plus-values lors de la vente de parts de fonds mixtes et de fonds d'obligations si la part d'obligations dans le fonds est d'au moins 25 %. À partir de 2018, cet impôt sur les plus-values restera d'application mais le seuil d'obligations exigé sera revu à la baisse. Ce qui signifie que certains fonds non visés par cet impôt par le passé le deviendront à ce moment-là.

Même le compte d'épargne

Lui non plus n'a pas échappé aux travaux de l'accord budgétaire. En effet, le plafond de 1.880 euros au-dessus duquel les intérêts étaient soumis à un précompte mobilier de 15 % a été revu. Ce plafond sera dorénavant de 940 euros.

Et en assurance-vie ?

Dans ce paquet de mesures, la fiscalité liée aux produits d'assurance-vie reste par contre inchangée notamment pour la taxe de 2 % sur toute prime versée. Pour le surplus, les investissements en branche 23 (à condition de ne comporter aucun engagement déterminé quant à sa durée et son montant ou au taux de rendement, ce qui est le cas de la majorité des fonds) échappent au précompte mobilier, à la taxe boursière et à un impôt sur les plus-values. Les placements en branche 21 (fonds avec taux garanti) sont eux, par contre, soumis à un précompte mobilier mais uniquement en cas de rachat en cours de contrat et seulement pendant les huit premières années de celui-ci. ■

⁽¹⁾ Attention : dans la pratique, le mot 'fonds' s'utilise aussi bien pour qualifier un produit d'assurance-vie branche 23 qu'un fonds tel que les SICAV, alors qu'il s'agit de produits différents, aussi au niveau fiscal.

Ascento News en route vers le digital !

Dans notre précédente édition, nous vous informions du prochain passage de l'Ascento News au format digital (pdf). Et nous vous demandions de bien vouloir nous communiquer votre adresse e-mail. Merci d'avoir été nombreux à nous répondre.

Le tirage au sort a permis de déterminer le nom du gagnant du Bongo : M. Wouter Poppe (Kessel-Lo).

Pour ceux qui souhaitent obtenir l'Ascento news au format digital mais qui ne sont pas encore inscrits, il n'est pas trop tard. Vous pouvez encore nous envoyer votre adresse mail et vos coordonnées complètes ainsi que votre numéro de contrat via : www.ascentonews.be



M. Wouter Poppe

Rédacteur en chef Alexandre Homez
Ont collaboré à ce numéro Kristel Awouters, Liesbet Berckmans, Thomas Coppojs, Frederik De Mol, Véronique Dufour, Anne Marie Dujardayn, Benoit Halbart, Michel Moreau

Traduction Anne-Marie Lafullarde & C°

Layout Visual Identity

Courrier des lecteurs ascento.employeebenefits@aginsurance.be



Ascento news est imprimé sur un papier issu de forêts bien gérées.

AG Insurance sa - Bd. E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0404.494.849
www.aginsurance.be - Tél. +32[0]2 664 81 11
Entreprise d'assurance belge agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd. de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles
Éditeur responsable : Benoit Halbart